



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agences de voyages

Question écrite n° 43643

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué au tourisme les perspectives d'avenir des agences de voyages à la lumière des difficultés rencontrées par ces dernières avec le développement des offres sur Internet.

Texte de la réponse

Dans un contexte de concurrence accrue et de difficultés économiques et politiques internationales, les agents de voyages doivent faire face à de nouveaux défis, notamment celui du développement des nouvelles technologies de l'information et des changements de comportement qu'elles engendrent, en particulier dans le domaine des ventes de dernière minute. Sur proposition du ministre délégué au tourisme, le comité interministériel du tourisme du 23 juillet 2004 a adopté différentes mesures de soutien aux agents de voyages et a ainsi décidé, en particulier, de mener trois actions spécifiques : la première a pour but d'étudier l'avenir et l'évolution de ce secteur professionnel sur le marché, compte tenu du comportement des consommateurs vis-à-vis des nouvelles technologies et de l'évolution du commissionnement des agences. La deuxième porte sur la mise en place d'un tableau de bord qui permettra d'apprécier les flux de touristes vers la France et l'étranger ainsi que l'observation de l'évolution des entreprises du secteur. La troisième a pour objectif de valoriser les agents de voyage auprès du grand public dans le cadre du lancement d'une campagne de communication dès le premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43643

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5287

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 7044